

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°35/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le 22 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Sébastien **BLACHE**, Mme Eugénie **GARCIA**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Christine **TROUBA**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Lydia **CHAREF**, M. Grégory **SOULLIAERT**, Mme Sandra **PEYRE**, M. Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, MM. Esmail **BOUBAKEUR**, Esteban **SERRANO**, Mme Marie-Jeanne **CLAPIER**, M. Fabio **ZUCCARI**, Mme Mélanie **TOBBA**, M. Ahmet **OZGUN**.

Procurations : Mme Chorig **MIRZAYAN** (pouvoir à Mme Pauline **BON**).

M. Esteban **SERRANO** a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS LOCALES.

Exposé du Maire.

Pour l'année 2026, nous vous proposons d'attribuer les subventions telles que présentées dans le tableau joint en annexe. Le montant total de celles-ci est de 116.030 €.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Attribue les subventions 2026 aux associations et organismes divers mentionnées dans le tableau ci-joint, dont le montant s'élève à 116.030 €.

✎ Autorise le Maire à signer avec le SOPCC Football, le SOPCC Basket et le SOPCCT Rugby, une convention définissant les droits et obligations de ces trois bénéficiaires, afin de permettre un meilleur suivi de ces fonds par la collectivité, conformément à la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 23 avril 2026
Le Maire,



SUBVENTIONS 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le



ID : 038-213803166-20260422-DEL35_2026-DE

ASSOCIATIONS	Montant 2026
Amicale des Sapeurs Pompiers	2.900 €
Association Jeunes Sapeurs-Pompiers	850 €
Amicale des Bons Collectionneurs	280 €
Harmonie Eolienne	1.300 €
Amis des Arts	540 €
Société des Pêcheurs à la Ligne	400 €
Chorale la Clé des Chants	220 €
Club Aquariophilie	220 €
Anciens Marins	200 €
Médaillés Militaires	200 €
Anciens Combattants – UMAC	200 €
FNACA	200 €
Anciens des Forces Françaises en Allemagne	200 €
Association des Résidents	200 €
Association des Anciens Maires	160 €
Billard Club Pontois	250 €
Sou des Ecoles	800 €
Foyer Socio-Culturel du Collège de Pont de Chéruy	350 €
Maison des Lycéens du Lycée Professionnel	350 €
Association Sportive du Lycée Professionnel	250 €
Maison des Lycéens du Lycée la Pléiade	350 €
Association GALI	200 €
Secours Catholique	200 €
Association des Conciliateurs de Justice	110 €
Maison de la Culture Arménienne	800 €
Amicale du Personnel Communal Pont de Chéruy	5.100 €
SOPCC Gymnastique	1.050 €
SOPCC Ski	1.050 €
Cyclo Sport Pont de Chéruy	1.600 €
SOPCC Football	40.000 €
SOPCC Basket	40.000 €
SOPCCT Rugby	11.000 €
Evasion Moto Club	300 €
Véritables Allumés de la Grimpe	500 €
Association Street Rullz	500 €
Comité de Jumelage	2.800 €
Média Rev'Radio	400 €
TOTAL	116.030 €